

Gondreville

46

Bulletin municipal

janvier 2021



*Meilleurs
vœux
2021!*

*Raphaël Arnould, maire de Gondreville,
le conseil municipal et le personnel communal
vous souhaitent une bonne année 2021*

Prenez bien soin de vous !

Chères Gondrevilloises, chers Gondrevillois,

Alors que 2021 semble se dessiner à l'identique de 2020, nous devons garder optimisme et foi en l'avenir, pour guetter la lueur d'espoir qui arrivera un jour à poindre au bout du tunnel !

Quoi qu'il en soit, l'année 2020 restera dans nos mémoires comme une année interminable où les effets d'abatement, de lassitude, parfois de désarroi, ont pu nous envahir.

Comment ne pas garder à l'esprit que cette pandémie destructrice qui a emporté certains de nos proches, a changé nos comportements de vie, modifié nos relations sociales, considérablement réduit la vie de nos associations et impacté à long terme notre économie.

Comment ne pas se souvenir aussi que des individus aux comportements inqualifiables ont continué de vouloir détruire notre démocratie en tuant des personnes qui représentent nos valeurs.

Mais nous avons eu aussi pendant cette crise sanitaire à Gondreville des personnes bénévoles qui ont contribué pendant ces longs mois à rendre les choses plus faciles. Je leur renouvelle tous mes remerciements.

Après un été où l'on a pu croire la crise Covid derrière nous, la recrudescence du nombre de contaminations nous a imposé une grande vigilance sanitaire. Les protocoles mis en place dans nos structures communales ont permis une rentrée sans incident, ce qui a renforcé nos volontés de rester très vigilants.

Mais si nous voulons repartir au plus vite vers des objectifs et des projets positifs, c'est bien tous unis que nous pourrions atténuer cette crise qui n'épargne personne au sein de nos familles, auprès des jeunes, de nos aînés, comme des forces vives de la commune.

Soyez assurés que notre municipalité poursuit les mêmes objectifs que vous : retrouver dès le printemps les moments d'animation qui font la richesse de notre village. Nous avons tous envie de retrouver ensemble ces instants partagés de détente, de sport, de culture, de rencontre citoyenne, de joie de vivre, de convivialité.

Face aux difficultés, aux souffrances, aux incertitudes, nous n'avons pas cessé d'être dans l'action, avec les services, depuis le début du confinement pour vous protéger, car notre but est bien avant tout d'accompagner au mieux l'ensemble de la population. Cela passe aussi par l'amélioration de nos services en termes d'effectif qui sont pour une part au centre de nos travaux.



Cette nouvelle année verra se dessiner de nouveaux aménagements sur notre commune, conformément à ce que nous avons indiqué dans notre programme électoral.

Une année bien remplie qui sera également pour chacune et chacun d'entre vous, je l'espère, pleine de projets.

Nous avons chaque début d'année l'habitude de nous retrouver pour une sympathique soirée de vœux, c'est un moment d'échange et de convivialité qui marque les premiers jours du nouveau calendrier.

Malheureusement, cette année la situation sanitaire ne nous permettra pas de nous réunir en toute sérénité, c'est pourquoi j'ai pris la décision d'annuler la cérémonie des vœux.

Au nom du conseil municipal, permettez-moi d'avoir une pensée pour celles et ceux qui souffrent et de vous souhaiter pour 2021, ainsi qu'à vos proches, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et d'épanouissement.

Votre maire,
Raphaël Arnould



Bulletin municipal numéro 46 • janvier 2021

Mairie de Gondreville • www.commune.gondreville.fr

56 rue du Château des Princes • 54840 Gondreville

03 83 63 60 22 • gondreville-mairie@orange.fr

Directeur de la Publication Raphaël Arnould

Comité de rédaction Raphaël Arnould • Christophe Lallement •

Philippe Bourgeois • Jeannine Brunette • Christine Fritsch-Chartreux •

Karine Marin • Isabelle Patois • Jean-Philippe Schnee • Patrick Velsch •

Corinne Lalance • Marc Hobin • Pascal Laurent

Ligne graphique et composition Pêhel Créations

Crédit photos ville de Gondreville • AdobeStock • Pascal Laurent • DR

Impression La Nancéienne d'Impression

Dépôt légal 1857-01/2021 • ISSN 1168-4569



Nouvel agent d'animation à l'école maternelle

Afin de renforcer l'équipe des agents municipaux qui apporte une assistance technique et éducative aux enseignantes de l'école maternelle, le conseil municipal a décidé la création à compter du 1^{er} janvier 2021 d'un poste d'adjoint d'animation à mi-temps.

Ce poste a été confié à Sandrine Unterstock, possédant de nombreuses expériences professionnelles, 10 années d'assistante maternelle et 15 années de restauration. Son souhait était de rejoindre une équipe et de pouvoir mettre à profit son parcours. Elle rejoint le service de la cantine scolaire et le mercredi récréatif et a permis de renforcer l'équipe de l'école maternelle en janvier : « *Je suis honorée de compter parmi le personnel dévoué de la ville de Gondreville et remercie ma hiérarchie de cette confiance* ».



Un nouveau responsable des services à Gondreville



Vous avez peut-être déjà croisé Pierre-Étienne Tremlet ces derniers jours dans les rues de notre commune, à la mairie ou ailleurs. Il est le nouveau responsable des services techniques de notre commune.

Du changement à l'école maternelle

Le 1^{er} septembre, les 77 enfants de l'école maternelle ont fait connaissance de leur nouvelle directrice, Bénédicte Lallemand. L'école compte

trois classes. Les petits sont pris en charge par Christelle Capitaine, Bénédicte Lallemand s'occupe des moyens et Agnès Bouf gère les grands.

PanneauPocket

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la mairie de Gondreville s'est équipée de l'application PanneauPocket.

Avec l'ensemble de l'équipe municipale, nous avons souhaité mettre en place un moyen de communication réactif et visible par voie numérique. Une réflexion a été menée sur l'implantation d'un panneau d'information en centre de village. Coûteux, ce moyen de communication serait de plus inefficace et accidentogène, étant donné que

nous n'avons pas de point d'arrêt pour le lire.

Afin de développer notre communication sur l'ensemble des activités au sein de notre commune, nous avons plutôt opté pour une application d'information gratuite pour l'utilisateur et sans abonnement, sous le nom de PanneauPocket.

Elle permet de vous prévenir en temps réel, sur votre smartphone ou votre tablette, des alertes ou des informations de la commune. Par exemple : alertes météo, coupures sur les réseaux, travaux de voirie, modifications des collectes des déchets, événements divers, et en ce moment, informations se rapportant

à la Covid-19. Elle ne nécessite aucune création de compte ni aucune donnée personnelle. Où que vous soyez, restez connecté à l'actualité de votre commune.

1. Téléchargez gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur AppStore ou PlayStore.
2. Ouvrez PanneauPocket et désignez la commune de Gondreville en favorisant en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.

Félicitations, nous sommes à ce jour 523 à recevoir désormais les notifications de notre commune en cas d'alertes ou d'informations.



PanneauPocket,
**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION**

Restez
**INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ**



Une cérémonie du 11 Novembre particulière



Cette année, le confinement lié à la crise sanitaire a imposé une cérémonie de commémoration de la fin de la guerre 14/18 avec un public restreint, sans les habitants habituellement nombreux et sans les enfants des écoles toujours présents avec leurs enseignantes. Seul le maire, le président des Anciens Combattants, quelques rares élus et porte-drapeaux étaient présents dans le respect de la jauge autorisée. Comme à l'accoutumée, cette cérémonie s'est déroulée au monument aux morts du cimetière. Monsieur Bertrand, président des Anciens Combattants a rappelé les noms des morts pour la France après que monsieur le maire a donné lecture du message de la secrétaire d'État aux Armées. La pose d'une gerbe devant le monument aux morts et le chant de la Marseillaise ont clos la cérémonie. Ce 11 Novembre était aussi l'occasion d'honorer la mémoire de Maurice Genevoix, écrivain, résistant. Ce même jour, le chef de l'État célébrait le courage français en présidant l'entrée au Panthéon de ce grand homme.

Le coût de la crise sanitaire

L'enveloppe globale des dépenses liées à la crise sanitaire de la Covid-19 pour l'année 2020 représente une somme de près de 15 000 € pour notre commune. Elle comprend les produits d'entretien, gels hydroalcooliques, gants, charlottes, visières sanitaires, achat des masques en tissu et chirurgicaux, la désinfection des locaux pour permettre la reprise des activités en toute sécurité pour les agents, les enfants dans les écoles, et le public de manière générale dans les différentes structures communales.

Cette somme n'est pas négligeable et constitue un effort de trésorerie pour notre collectivité. Il convient d'ajouter à cela les 3500 masques qui ont été commandés par l'intermédiaire du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle. À noter que l'État a attribué une subvention de 3 110 € pour l'acquisition des masques.

Soutien de la commune à la vie associative

Cette année 2020 a bousculé nos habitudes et notre mode de vie. Les activités et événements culturels et sportifs ont été les premiers à en pâtir. Durant le deuxième semestre 2020, nous avons tenu à maintenir les différentes manifestations qui jalonnent habituellement la vie de notre commune avec des adaptations pour préserver la santé de tous. Nous avons donc pu accueillir la fête foraine en août, afin d'apporter de la gaieté aux petits comme aux grands et donner plus de vie au village. En septembre, la journée du patrimoine s'est déroulée en extérieur avec un temps idéal et a contribué à se divertir tout en se cultivant sur l'histoire de Gondreville, quel que soit son âge. La traditionnelle remise de diplôme au sein de la mairie a été cette année réalisée au domicile des nominés, afin respecter les res-

trictions sanitaires. L'accueil très chaleureux des personnes récompensées nous conforte dans le maintien du lien avec les habitants en cette période. L'implication des Gondrevillois(es) dans l'embellissement du village montre que nombre d'entre vous seraient ravis d'apporter leur savoir-faire pour y contribuer davantage. Notre commune a une dynamique de développement durable et nous souhaitons associer les habitants intéressés pour réaliser des décorations de Noël communales sur ce thème.

En 2021, nous souhaitons que la vie associative, culturelle et sociale puisse permettre à chacune et à chacun de reprendre des activités, des sorties afin de retrouver un cadre normal de vie au fur et à mesure de l'évolution des conditions sanitaires. Nous restons à vos côtés tout au long de cette nouvelle année.

Hommage au président Giscard d'Estaing

Le 3 décembre dernier, la France perdait le 3^e Président de la V^e République en la personne de monsieur Valéry Giscard d'Estaing.

Ce Président moderne aura marqué de son empreinte l'Histoire de la France en engageant des réformes sociétales d'envergure, œuvrant à la modernisation de notre société durant son septennat. Il avait compris combien le rassemblement des Français était un préalable indispensable pour l'unité et la réforme de notre pays.

Devant le tumulte de ce qu'est la vie politique aujourd'hui, gardons, en sérénité, ce qu'il aura laissé.



▲ Valéry Giscard d'Estaing, Fréjus 20 novembre 2012

2021 verra la mise en place du projet de vidéo-protection sur Gondreville

Le conseil municipal a adopté le 14 décembre dernier la résolution de principe prévoyant le déploiement de la vidéo-protection à Gondreville en 2021.



La délinquance et les incivilités de tous ordres ont beaucoup évolué ces derniers mois avec une très grande mobilité des auteurs de faits délictueux. Aussi, les collectivités sont de plus en plus nombreuses à franchir le pas et à s'équiper en caméras de vidéo-protection, notamment en Meurthe-et-Moselle. Gondreville va bénéficier de cette technologie et réduire sa vulnérabilité grâce à un outil qui a fait ses preuves. La vidéo-protection est un système de caméras disposées dans des espaces ouverts au public afin de détecter et d'identifier des situations de troubles à l'ordre public. Les images sont conservées sur une durée limitée et peuvent être vues par un nombre très restreint de personnes agréées par la préfecture. Le dossier doit être examiné au préalable par la commission préfectorale. Le déploiement sera ensuite réalisé dans des lieux stratégiques, notamment aux entrées et sorties de village. Les élus ont mené une réflexion en profondeur avec de nombreux acteurs et en s'appuyant sur les expériences menées ailleurs. La gendarmerie, qui animera prochainement une réunion publique sur le sujet, y a très largement participé en apportant des conseils très précieux. Il n'était pas souhaitable de repousser indéfiniment ce projet qui va d'ailleurs s'étendre sur les communes situées autour de Gondreville. La vidéo-protection a un impact positif contre tous les types d'insécurité, celles touchant les personnes, les biens publics et les biens privés.

Saint Nicolas privé de défilé...

Saint Nicolas, qui récompense les enfants sages, aurait-il fait des bêtises depuis décembre 2019, pour se voir cette année privé de défilé dans nos rues et de spectacle à la salle des sports ?

Hélas, la raison de ces annulations n'est pas nécessaire à rappeler.

Regardons plutôt la nouvelle avec des yeux d'enfants en nous disant que le virus de la Covid-19 n'a qu'à bien se tenir pour espérer voir revenir le père Fouettard en 2021, lui, qui profite tou-

jours du lancer de bonbons dans les rues de la commune pour paraître gentil, l'espace d'un instant !

Heureusement, cette année, saint Nicolas était tout de même présent pour aller à la rencontre des enfants dans les écoles et leur distribuer des friandises avec le respect de la distanciation physique si grande que les enfants n'ont pas pu apercevoir le grand homme en noir ! Quelle aubaine !





Des pigeons, des rats, des poules, des chenilles...

Pigeons, chiens, chats, poules, ces animaux font partie de notre environnement. Pour garantir la qualité de vie des Gondrevillois, la mairie agit et rappelle les règles de bonne conduite.

Poursuite de la politique de régulation des pigeons

Les pigeons font certes partie du paysage communal, mais leur présence en forte concentration actuellement, souvent très localisée, est favorisée par le nourrissage. Ils sont aussi à l'origine de dégradations de biens publics et privés et de transmission de maladies aux hommes (salmonelles, levures, champignons).

Éloignement ou éradication des animaux indésirables

Afin de se prémunir au mieux de ces nuisances, il y a lieu de ne pas nourrir les animaux sauvages ; cette pratique

peut avoir des conséquences néfastes sur leur environnement, leur comportement et leur santé. De plus, cela favorise leur concentration et surpopulation et peut également attirer d'autres animaux, tels que les rats.

Il convient également de respecter les horaires de sortie des ordures ménagères et du tri sélectif. En effet, les sacs sortis trop tôt sont très souvent éventrés par les oiseaux qui éparpillent leur contenu dans la rue. Ces ordures attirent d'autres animaux (comme les rats, fouines, renards...).

De la même manière, des campagnes de traitement intensif du domaine public sont réalisées par la CC2T dans l'ensemble des réseaux souterrains destinés aux eaux usées et aux eaux pluviales et à proximité du cours du Moulin.

Des opérations sont également effectuées dans les bâtiments communaux, les écoles, les installations sportives...

Il arrive aussi que des interventions ponctuelles de dératisation soient réalisées suite à une plainte, en dehors des périodes de campagne dédiée.

Déclaration des poules et autres volatiles

Dans le cadre de la prévention de la grippe aviaire, il est demandé aux propriétaires de poules et autres volatiles de les déclarer en mairie. Un formulaire est à remplir (arrêté ministériel du 24 février 2006).

Des mésanges pour venir à bout des chenilles processionnaires

Couplés avec les pièges à phéromones, les nichoirs à mésanges posés l'an dernier se sont montrés d'une grande efficacité sur les chênes, dont celui situé à proximité de l'école maternelle (pour mémoire, une mésange peut consommer jusqu'à 500 chenilles par jour).

Que fait la commune pour réguler les colonies de pigeons ?

Elle organise la régulation des pigeons sur des sites qui ont fait l'objet de plusieurs signalements.

Que fait la commune pour éradiquer les rats ?

Elle mandate une entreprise spécialisée pour réaliser des campagnes de dératisation à des dates fixes chaque année.

Que fait la commune pour exterminer les chenilles processionnaires ?

Elle installe des nichoirs à mésanges dans les chênes.

Du bon usage de la voirie



Vitesse et stationnement anarchique

L'augmentation de la vitesse de circulation des véhicules est constatée dans toutes les rues du village, le stationnement sur les trottoirs, empêchant les piétons et les poussettes de passer, devient la norme. Les parkings disponibles ne sont pas totalement occupés.

Que faut-il faire ? Mettre des bornes et des dos d'âne dans tout le village ? Ces dispositifs sont déjà bien présents sur la voirie communale, mais les problèmes restent récurrents. Par ailleurs, le coût de l'entretien des plateaux ralentisseurs et du remplacement des bornes et barrières accidentées ou vandalisées est prohibitif.

La gendarmerie intervient, pas assez souvent sûrement ; mais c'est quand même à chacun d'avoir un comportement responsable, à savoir :

- respecter les stationnements interdits,
- respecter l'interdiction de stationner sur un trottoir (infraction passible d'une

amende de 135 €). Laisser au moins un passage suffisant pour les piétons,

- utiliser les parkings existants,
- utiliser au maximum son garage, l'espace sur sa propriété afin de libérer de l'espace public,
- respecter les piétons (le non-respect d'un passage piéton peut entraîner un retrait de 6 points),
- ralentir, en particulier aux abords des écoles et des commerces,
- respecter les panneaux de limitation de vitesse.

Quelques rappels de civisme

L'accès aux trottoirs des personnes à mobilité réduite est dangereux, difficile voire impossible, majoritairement du fait du stationnement anarchique, mais pas seulement ; il faut aussi penser à la taille des végétaux. En effet, les haies et arbres divers débordant sur le domaine public doivent être taillés par les propriétaires. Des rappels sont faits régulièrement par courrier, mais y penser

systématiquement chaque printemps et automne permet d'avoir des trottoirs dégagés.

De même, les trappes de cave doivent être entretenues en bon état et permettre le passage des piétons sans danger.

Les trottoirs ne doivent pas être encombrés. En dehors de travaux, qui nécessitent d'ailleurs une autorisation de voirie, rien ne doit entraver le passage sur le trottoir.

Quant aux boîtes aux lettres, un débord de plus de 15 centimètres sur le domaine public est un risque pour une personne malvoyante ou les enfants. La solution est l'encastrement ou la pose de la boîte aux lettres sur un poteau ou la pose d'un élément projetant son volume au sol (détectable à la canne).

Les débords de toit à une hauteur inférieure à 2,20 mètres, les marches sur le domaine public, sont autant d'éléments dangereux à signaler par contraste de couleur ou à modifier.

Travaux de voirie réalisés ou en cours depuis juin

■ **Requalification de la voirie et enfouissement des réseaux secs** rue de la Bergerie (du boulevard de l'Avenir à la rue de Trois Saints). Coût de l'opération 543 000 €, Enedis prenant en charge les



travaux concernant l'enfouissement du réseau basse tension ainsi que l'installation de coffrets sur le domaine public et l'enlèvement des poteaux en béton. Début des travaux en septembre, fin du chantier prévu au 1^{er} trimestre 2021. Les luminaires led démontés seront récupérés et reposés dans d'autres secteurs en lieu et place des lampes à sodium plus énergivores.

■ **Création de parkings, de trottoirs aux normes et plantation d'arbres et d'arbustes**, comme dans la partie haute de la rue.

■ **Réfection du plateau surélevé**, rue de la Bergerie. Coût 6 216 €.

■ **Mise en sécurité des deux aires de jeux** par l'installation d'une clôture grillagée en périphérie. Coût 11 326 €.

Enfouissement des réseaux

L'aire de jeux sécurisée

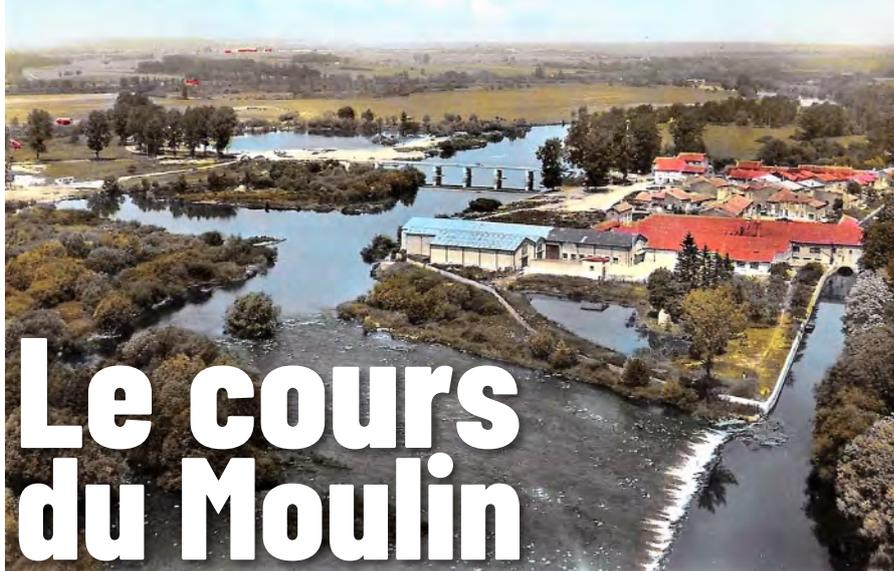
■ **Réfection de la montée** du pont de Villey-le-Sec entre Coucou et le pont enjambant l'A31. Coût 18 900 €.

■ **Achat d'une nouvelle saleuse**. Coût 11 880€. Le salage est réalisé maintenant par un prestataire extérieur, les agents techniques n'assurant plus d'astreinte.

■ **Réfection d'une partie des rives** de la route de Villey-le-Sec maintenant limitée à 50 km/h. Coût 20 000 €.

■ **Mise en place d'une signalétique** sur le village. Coût 6 800 €.





Le cours du Moulin

Le cours du Moulin fait partie de l'histoire de Gondreville depuis les origines du village. En effet, au XII^e siècle le château possédait un moulin pour le grain. Le seuil (barrage) sur la Moselle, comme les canaux d'amenée d'eau et de fuite (le cours) sont donc antérieurs au début de la construction du village (aux environs du XIV^e siècle).

Toutes ces installations étaient la propriété du meunier, mais les Gondrevillois utilisèrent le cours pour faire boire leurs bêtes et un peu plus tard déverser les égouts dans le canal de fuite, ce fut accordé en 1871 moyennant l'obligation pour la commune de curer le cours chaque fois que nécessaire.

Les établissements Mercier (SCI du Moulin aujourd'hui) sont titulaires du droit d'eau depuis 1930. Depuis 1970, la filature qui avait remplacé le moulin ne fonctionne plus, le barrage n'a plus fait l'objet d'un entretien régulier et a subi divers désordres.

En 1997, l'assise du banc de lavage du lavoir présentant des excavations provoquées par le courant lors des crues est réparée.

En 1998, il est constaté qu'une brèche

sur le barrage de 25 mètres de longueur laisse passer l'eau de la Moselle, ce qui entraîne l'assèchement du cours du moulin, la mort des poissons et la formation d'odeurs nauséabondes. En 1999, le canal d'amenée est remis en état par la municipalité, suite aux désordres d'une intervention en 1983. Une tentative de réparation de la brèche du barrage est effectuée par monsieur Mercier, sans succès malgré les tonnes de pierres déversées.

Un projet de centrale électrique est lancé et autorisé par arrêté préfectoral en 2002, puis annulé par décision du tribunal administratif en 2004, suite à un recours de la commune.

Les diverses municipalités qui se sont succédées ne sont pas restées inactives : les égouts ne se déversent plus dans le cours sauf en cas d'orages importants, l'entretien des rives est à charge de la commune suite aux conventions signées dans le cadre du passage des conduites d'assainissement sur chaque rive du cours. Le cours a été curé plusieurs fois, les coûts sont maintenant exorbitants, dus au nécessaire traitement des boues.

Des travaux coûteux ont été engagés : réfection du lavoir, changement de la passerelle, réfection du pont et renforcement du mur de soutien entre le pont et le lavoir, garde-corps rue des Tilleuls. Depuis, l'eau ne coule toujours pas dans le cours du Moulin, malheureusement...

En 2015, la SCI du Moulin a relancé le projet d'installation d'une centrale hydro-électrique sur le barrage, nécessitant sa réhabilitation. Si ce projet se réalise, l'eau coulera à nouveau dans le

cours du Moulin après un ultime curage aux frais de la municipalité, pour permettre un débit suffisant.

Des réunions sont organisées régulièrement avec tous les acteurs (SCI du Moulin, services de l'État, investisseur, mairie). En 2019, notre député et le président de la CCTT étaient présents. Le préfet a été saisi en mai 2019 par un courrier commun.

Jusqu'à la dernière réunion en date du 7 décembre 2020, le point de blocage du dossier était l'état du barrage considéré en ruine par une précédente expertise, de ce fait la construction d'une centrale était impossible. Lors de cet échange, les services de l'État, après une visite sur le site et la consultation de diverses jurisprudences, ont décidé que le barrage n'était pas en ruine.

Ceci ouvre la porte au dépôt d'un nouveau dossier remis à jour avec toutes les contraintes inhérentes :

- continuité écologique (libre circulation des organismes vivants),
- inventaire faune/flore,
- étude de la modification des risques d'inondation (puits de captage),
- mesures compensatoires éventuelles.

La remise en eau du cours du Moulin n'a jamais été aussi proche.



Gestion du cimetière communal

La gestion du cimetière communal est très encadrée et répond à des règles précises. La population est légitimement sensible à son entretien et au respect qui est dû à ce lieu de recueillement. Voici quelques informations à connaître (le règlement complet du cimetière est consultable à la mairie).

Selon les dispositions du code général des collectivités territoriales, le droit à sépulture est accordé aux personnes décédées sur le territoire de la commune, aux personnes domiciliées dans la commune, et aux personnes ayant droit à l'inhumation dans une sépulture de famille.

Désignation des emplacements

Tout emplacement nouveau est désigné par le maire en fonction des disponibilités.

En cas de crémation, la famille peut choisir :

- soit d'acquérir une nouvelle concession, une cavurne ou une case au columbarium,
- soit de procéder au dépôt de l'urne dans une concession de famille ou à son scellement sur le monument,
- soit d'opter pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

Durée des concessions

Les concessions sont désormais accordées pour 15 ans ou 30 ans. Elles doivent faire l'objet d'un entretien régulier.

Types de concession

Le choix du type de concession est très important, il détermine précisément les conditions d'inhumation. Trois types de concession sont proposés :

- **la concession individuelle** : seul le concessionnaire en est bénéficiaire ;
- **la concession collective** : l'acte de concession énumère les personnes ayant droit à sépulture sur l'emplacement concédé ;

- **la concession familiale** : pour la sépulture du concessionnaire et de sa famille.

Pour l'achat ou le renouvellement des concessions de sépulture, présentez-vous au secrétariat de la mairie.

Tarification

Cimetière

- Concession 15 ans **46,00 €**
- Concession double 15 ans **92,00 €**
- Concession 30 ans **77,00 €**
- Concession double 30 ans **154,00 €**

Columbarium

- Concession 15 ans **765,00 €**
- Concession 30 ans **995,00 €**



Cavurnes

- Concession 15 ans **1 000,00 €**
- Concession 30 ans **1 200,00 €**



- Renouvellement des concessions pour 15 ans **230,00 €**



Le tableau des opérateurs funéraires de Meurthe-et-Moselle ainsi que le modèle de devis réglementaire sont disponibles au secrétariat de la mairie.

En décembre, dix nouvelles cavurnes ont été mises en place dans la continuité du chemin menant au columbarium pour un montant de 9 796 €. La dalle en béton désactivé (2 100 €) sera réalisée quand les conditions météo seront favorables.

Entretien du cimetière

Les espaces inter-tombes et les passages font partie du domaine public communal. L'interdiction des produits phytosanitaires ne permet plus un désherbage du cimetière comme auparavant. Chacun peut arracher les herbes indésirables qui le dérangent comme il le ferait devant chez lui.

Une réflexion sera menée sur la création d'un cimetière paysager en lieu et place du tout-minéral actuel, avec engazonnement des allées, plantations de vivaces « couvre-sol » et éventuellement végétalisation de certains murs d'enceinte.

L'utilisation de la borne fontaine est formellement interdite pour tout autre usage que l'entretien des tombes.

Des bacs sont à disposition pour le tri des déchets, compostables ou non.

La forêt de Gondreville

Cession de bois

Cette année, 65 personnes sont inscrites. Les lots dans les parcelles 1-13-21 seront attribués ainsi que le reliquat de la parcelle 2. Le stère hors taxe sera proposé à 9 €.

Nous rappelons :

- qu'en cas de fortes pluies et de neige, l'accès en forêt pourra être interdit afin de préserver les chemins,
- qu'il n'est pas autorisé d'emprunter la domaniale par Velaine-en-Haye,
- qu'il faudra vous munir de vos équipements de protection individuelle (EPI) et faire attention aux possibles chenilles processionnaires.

Aire de stockage

Vous n'avez pas de place pour stocker votre bois ? Pensez aux parcelles de stockage proposées par la mairie à 60 € la location annuelle.

Il est aussi rappelé qu'il appartient à chaque locataire d'entretenir au mieux sa parcelle, de ne pas y laisser des bâches ou autres matières se détériorer au fil du temps pour le respect de la nature.

Richesses et faiblesses de notre forêt

Nous pouvons être fiers de notre belle

et grande forêt de Gondreville. Dans les années 50, elle était même, paraît-il, l'une des plus riches communes en bois. Voyons-la aujourd'hui d'un autre œil... sans penser seulement aux affouages ou à la chasse. Découvrons-la, admirons-la, observons et parcourons-la en profitant de sa quiétude, des différentes essences qui s'y trouvent, des trésors qu'elle cache... Chut, vous apercevrez peut-être un cerf majestueux, un chevreuil ou une laie avec ses petits. Cependant, notre forêt reste vulnérable, elle a subi la tempête de 1999 et beaucoup d'arbres ont péri.

Aujourd'hui, elle doit affronter les maladies telles que les scolytes principalement sur les épicéas, les chenilles processionnaires sur les chênes et les pins, ainsi que les grosses chaleurs depuis trois étés alors que les hivers ne sont plus aussi froids.

On dit que les arbres peuvent s'adapter... mais beaucoup ne résisteront pas. Prenons soin de notre forêt, respectons-la.

Informations sur le bail de chasse

Conclu par adjudication pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois pour une période d'égalité durée, le bail de chasse

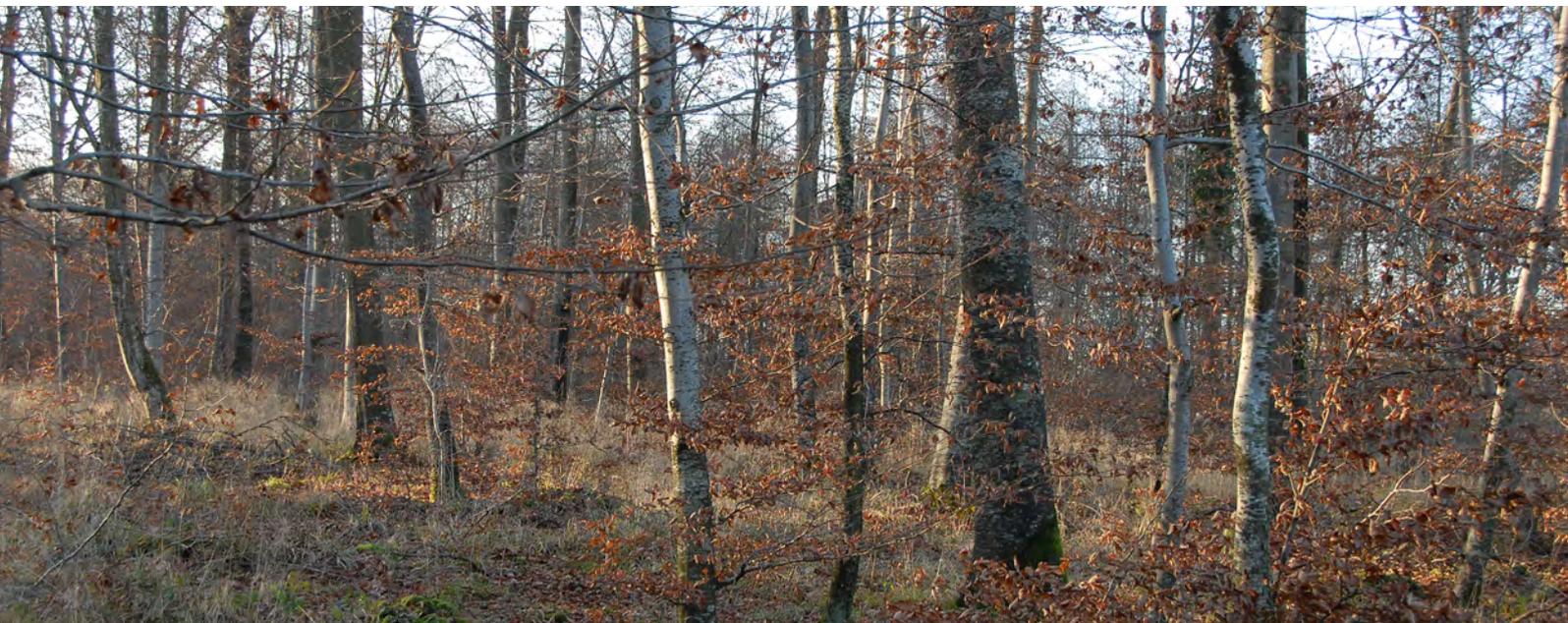


consiste en un droit de chasse en forêt communale sur une surface totale de plus de 700 hectares.

L'adjudicataire actuel ne souhaite pas reconduire son bail, qui arrive à expiration le 15 juin 2021. Il a dès lors été décidé de faire une nouvelle adjudication. Des publicités sont parues dans des journaux spécialisés, la mise à prix du loyer annuel est fixée à 7 000 € et l'enchère minimale à 500 €.

Le retrait des dossiers de candidature est à opérer à l'étude de maîtres Person-Bodart-Petitpas à Toul et le dépôt des candidatures est à faire en mairie avant le 16 janvier 2021.

L'adjudication aura lieu le samedi 23 janvier 2021 à 10h30 à l'espace Au Grand Jardin.



Aménagement espace de rencontre et de détente près de la Moselle

Engagés au mandat précédent, les travaux de l'aire de fitness et de l'abri bois pour les jeunes située sur les bords de la Moselle sont terminés depuis début juillet. Si ces travaux sont le fruit d'une volonté communale, c'est avant tout une réponse à la demande des jeunes, qui souhaitent un lieu convivial où se détendre et se rencontrer en toute sécurité. Pour élaborer le projet, les élus



▲ Le nouvel abri bois



▲ La pose du plancher

ont rencontré un groupe de jeunes. Ils ont été consultés pour l'emplacement et le choix des structures et ces derniers ont d'ailleurs, en partie, participé à la construction en effectuant la pose du plancher.

Composées d'un abri bois, de trois tables avec bancs et de quatre appareils fitness, les structures sont à la disposition de tous les Gondrevillois(es) afin d'offrir à tous, jeunes et moins jeunes, un lieu de rassemblement pour se détendre, vivre en harmonie et, pour ceux qui le souhaitent, pratiquer quelques exercices physiques et de mise en forme.

Nous pouvons dire aujourd'hui que, tous ensemble, nous avons réussi à concrétiser ce projet qui est une première étape pouvant évoluer en fonction de la volonté de chacun de se l'approprier. La fréquentation observée depuis la fin de l'installation nous encourage, nous, élus, à continuer à aller de l'avant pour construire un territoire où il fait bon vivre pour toutes les générations, un territoire en adéquation avec sa population.

Agrandissement du pavillon d'accueil

Lors du mandat précédent, il a été décidé par le conseil municipal de réaliser une extension du bâtiment. Ces travaux importants, menés au printemps 2020, ont permis d'augmenter la surface totale de 16 m².

De nouveaux sanitaires aux normes ont été installés dans l'extension réalisée et sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

L'espace libéré dans le bâtiment d'origine a permis d'agrandir la salle de restauration, l'espace détente, d'installer de nouveaux placards et de réaménager l'espace cuisine avec l'installation de nouveaux matériels pour réchauffer les plats des petits et un nouvel évier plus fonctionnel.

L'isolation du toit a été entreprise, l'installation électrique et les appareils de

chauffage ont été renouvelés, les sols remplacés en partie et les murs repeints avec des couleurs pétillantes.

À l'automne 2020, le petit espace vert situé autour du site a été valorisé avec la plantation d'une cèpée d'arbre, d'une haie, et la réfection du gazon.

Pour 2021, la réfection de la façade sera agrémentée d'une petite fresque, afin de donner une plus grande humanité à ce lieu dédié aux enfants.

Infrastructures sportives

Les infrastructures sportives de Gondreville sont, pour certaines, vieillissantes et font l'objet de projets de requalification.

Tout ne pourra pas se faire en 2021 et les priorités sont fixées par la municipalité pour évoquer de nouvelles solutions.

Le budget 2021 n'est pas encore voté, mais à ce jour il est envisagé, conformément à nos engagements électoraux, la rénovation totale des vestiaires du terrain de football Noirel.

Les études sont en cours et le chiffrage n'est pas encore définitif.

Par ailleurs, le remplacement des projecteurs actuels du tennis couvert par des projecteurs à led sera réalisé prochainement, moins gourmands en énergie et permettant un éclairage conforme pour les compétitions. Le coût de ces travaux est de 13 600 €.

▼ L'aménagement du pavillon d'accueil



Requalification du cœur historique de Gondreville

Les travaux de requalification du bâtiment situé au-dessus des caves voûtées de la rue du Château des Princes a trouvé son aboutissement fin 2020. La dernière phase, et certainement la plus importante, a consisté en la mise hors d'eau des ruines du Palais Ducal afin de pouvoir préserver la partie historique de la cave pour les générations futures. Avec la requalification paysagère du parking, cette opération d'aménagement de

l'espace public qui entre en résonance avec l'église, signe la fin du programme de travaux de requalification du cœur historique du village débuté en juin 2016. Une page se tourne, de nouvelles vont s'écrire à travers d'autres projets. L'objectif de la municipalité est bien de rendre un village accueillant afin de lui garder toute son attractivité. Définir une destination à ce bâtiment en fera partie en 2021.



▲ Un espace public harmonieux

La partie historique des caves voûtées ►

Rappel des règles d'urbanisme

Les règles d'urbanisme s'imposent à chacune et chacun d'entre nous.

Toute modification extérieure d'une habitation doit faire l'objet d'une demande auprès des services de la mairie, qui demeurent à votre disposition pour vous conseiller dans l'élaboration de votre projet et faciliter son instruction.



Développement des zones économiques

Deux nouvelles plateformes logistiques devraient bientôt se terminer en ce début d'année sur la Zone Internationale Sud Lorraine de Gondreville Fontenoy au lieu-dit les Paumières (ancienne Zone Internationale d'Activité - ZIA). Soit, au total, près de 50 000 m² supplé-

mentaires, pour près de 150 nouveaux emplois créés.

Le premier bâtiment de plus de 37 000 m² aboutira à plusieurs cellules locatives pour l'installation de différentes sociétés pour ce début d'année.

Le second ouvrage devrait se termi-

ner très prochainement pour accueillir un bâtiment de plus de 13.000 m² qui sera loué à la chaîne de supermarchés Colruyt. Sur les 122 ha de cette base logistique créée en 1995, il ne reste plus de surface disponible. Les terrains encore nus sont déjà réservés pour de futures plateformes.

Force est de constater que depuis 1997, avec l'implantation de 12,3 ha de nouveaux bâtiments et un bassin de 430 emplois, notre communauté de communes Terres Toulaises, qui a la gestion de cette zone départementale depuis 2018, a mené un rôle stratégique indéniable pour son développement. De ce fait, parmi les zones économiques de notre territoire, Gondreville est identifiée comme un secteur d'activité dont on parle.



Une zone d'activité au positionnement stratégique

Don du sang

Organisées par l'Établissement Français du Sang, les deux collectes ont totalisé 31 donneurs le 25 juin 2020 et 57 donneurs le 5 novembre 2020.



Livraison des repas des seniors à domicile

Le 21 novembre dernier, les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont organisé la livraison de 227 plateaux repas au domicile de nos aînés, repas offert à tous nos seniors âgés de 65 ans et plus et qui en avaient fait le choix.

Ces plateaux remplaçaient le traditionnel repas, organisé habituellement à la salle des sports, malheureusement annulé en raison de la pandémie. Ce somptueux déjeuner mis en œuvre par le traiteur le Relais Gourmand s'est vu accompagné d'une bouteille de vin offerte par la collectivité.

Ce moment de convivialité, en petit comité, a reçu de nombreux éloges des personnes concernées n'oubliant pas de remarquer la prestation et la qualité du repas offert.

Colis duo et solo

Dans la semaine du 7 décembre au 13 décembre dernier, vos élus et les membres du CCAS ont participé à la distribution des colis duo et solo pour les seniors concernés ayant fait le choix de ce présent plutôt que du repas. Cette distribution a concerné 60 colis duo et 100 colis solo.

Thé dansant 2021

Le thé dansant programmé le 13 février prochain sur le thème du carnaval, ne sera maintenu que si la situation sanitaire le permet. En fonction des événements, il sera envisagé une nouvelle planification au mois de septembre ou octobre 2021.

L'atelier numérique, en lien avec SOS Futur, à destination des personnes âgées de 65 ans et plus, attend une évolution favorable de la situation sanitaire pour démarrer. Onze personnes se sont d'ores et déjà inscrites pour un total maximum de 12 places (sur inscription obligatoirement).



Cellule de crise Covid 19

Pendant le confinement et après le déconfinement, les élus, les services de la mairie de Gondreville ainsi que les membres du CCAS sont restés mobilisés pour les populations fragiles et isolées depuis début mars. Nombre d'élus et de bénévoles ont pris le relais pour



▲ Distribution des colis de fin d'année

notamment venir en aide aux plus fragiles et aux plus isolés.

Il a été possible et l'est encore d'accompagner les personnes qui en feraient la demande pour réaliser les courses, tout besoin essentiel ou démarche importante. Une visite au domicile des personnes concernées est également envisageable en cas de besoin, sur simple appel au numéro du CCAS indiqué ci-dessus.

Durant le confinement, les membres du CCAS ont également téléphoné une fois par semaine aux personnes de 80 ans et plus pour prendre de leurs nouvelles. Les aîné(e) inscrit(e)s sur le registre « canicule » ont pu bénéficier de cette prise de contact régulière.

Les habitants âgés, fragiles, isolés ou en situation de handicap peuvent s'inscrire auprès du CCAS.

La collectivité a également distribué à l'ensemble de ces personnes deux masques jetables ainsi qu'aux personnes les plus vulnérables. Ces masques fournis par l'État ont été déposés dans la boîte aux lettres des intéressés en décembre dernier.

Banque Alimentaire

Comme chaque année, la collecte de produits alimentaires et de première nécessité organisée par la Banque Alimentaire s'est bien déroulée. La collecte a eu lieu dans les deux écoles gondrevilloises, par le biais des enfants et au magasin de proximité Carrefour Contact. Les Gondrevillois ont été généreux et nous les en remercions car les dons ont été nombreux.



Il était une fois... la bibliothèque municipale de Gondreville

En ces temps incertains, la culture serait-elle en sommeil à Gondreville ? Bien sûr que non ! Car la bibliothèque municipale sait s'adapter à la situation pour permettre aux habitants de continuer coûte que coûte à se divertir, s'instruire, rêver, découvrir, écouter, lire !

Certes, au cours de l'année 2020, peu parmi les animations habituelles ont pu se maintenir. En effet, la nuit de la lecture, l'heure du conte, les ateliers d'écriture et créatifs, les apéros et p'tits déj littéraires, et autres moments festifs et culturels, attendent des jours meilleurs pour se relancer. Mais la bibliothèque et surtout sa dynamique bibliothécaire ne sont jamais à court d'idées. Pour s'en convaincre, une visite sur l'espace Pinterest de la bibliothèque s'impose. Le lien est sur le site de la ville, onglet « Culture », puis « La Bibliothèque ». La richesse des activités impressionne le visiteur.

Un concours de dessin créatif

Ainsi, le concours de dessin « Dessine ta bibliothèque idéale » a connu un franc succès, le nombre et la qualité des productions des jeunes artistes en témoignent.



La bibliothèque reste ouverte au public

Au moment où nous écrivons ces lignes, les portes de la bibliothèque restent ouvertes au public, aux horaires habituels (voir ci-contre). Il vous est donc toujours possible de venir faire des emprunts selon les modalités d'accès définies depuis la réouverture de début décembre :

- port du masque obligatoire pour les plus de 11 ans,
- respect des mesures de distanciation physique,
- quatre usagers maximum en même temps.

Les documents restitués sont placés en isolement pendant quelques jours.

Des ressources numériques opportunes !

L'adhésion de notre bibliothèque aux services proposés par la médiathèque départementale de Meurthe-et-Moselle lui permet de bénéficier d'un vaste choix de ressources numériques très intéressantes dans de nombreux domaines : musique, applications ludiques et culturelles, formation, livres audio... Des possibilités fort opportunes en la circonstance. Ne vous en privez pas !

Rendez-vous dans votre bibliothèque, et suivez toute son actualité culturelle sur Pinterest.



Bibliothèque municipale

11 rue de la Bergerie

Entrée place des Fossés

03 83 63 98 34

bibliotheque-gondreville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public (hors éventuelles restrictions)

Mardi	14h00-18h00
Mercredi	10h00-12h00 et 14h00-18h00
Vendredi	14h00-18h00
Samedi	10h00-13h00 et 14h00-16h30



Conseils juridiques

Avec le concours du cabinet d'avocats de Maître Olszowiak, la commune de Gondreville reconduit les permanences gratuites et confidentielles pour vous permettre de rencontrer un avocat.

À noter

Les prochaines consultations auront lieu salle de la mairie de 10h00 à 12h00 :

- samedi 30 janvier 2021
- samedi 27 février 2021
- samedi 27 mars 2021

Il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable en téléphonant en mairie au 03 83 63 60 22.



Recensement citoyen

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de cette journée, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...). L'attestation des services accomplis (ou état signalétique des services) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire.



© AdobeStock

Mairie de Gondreville

56 rue du Château des Princes

54840 Gondreville

03 83 63 60 22

gondreville-mairie@orange.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi	8h30-12h00 et 14h00-18h00
Mardi	14h00-18h00
Mercredi	8h30-12h00 et 14h00-18h00
Jeudi	8h30-12h00 et 14h00-18h00
Vendredi	8h30-12h00 et 14h00-17h00

Centre Communal d'Action Sociale

56, rue du Château des Princes

54840 Gondreville

03 83 63 60 22 ou 03 83 63 63 12

gondreville-ccas@orange.fr

Permanence le jeudi de 14h00 à 17h00, en présence de Karine Marin, vice-présidente du CCAS.

Dispositif Ma Commune, Ma Santé

Pour un meilleur accès aux soins, une permanence mensuelle se tient salle de la mairie entre 14h00 et 17h00, sur rendez-vous en appelant le CCAS au numéro ci-dessus.

En bref et en images



◀ Remise du diplôme des maisons fleuries

▲ Le marché aux fleurs

Vos services publics en direct

■ Mobilité et transports



2

LIGNES
URBAINES



23

LIGNES
PÉRURBAINES



12

LIGNES
ÉCOLES



12

CIRCUITS
TAD

Depuis janvier 2020, avec la société Terres Toulouises Mobilité (groupe Prêt-à-Partir), la communauté de communes a mis en œuvre un réseau de transport étendu aux 41 communes du territoire. La CC2T est également responsable de l'organisation et du financement des transports scolaires. Elle assure le transport des élèves vers leur établissement.

Colibri

MOBILITÉ EN TERRES TOULOISES

03 72 33 03 20

www.reseau-colibri.fr

Agence : Cours Poincaré 54200 Toul

■ Déchets

La CC2T assure la collecte, le traitement et la valorisation des déchets sur son territoire. Elle gère ainsi les ordures ménagères et assimilées, les recyclables, les encombrants et déchets toxiques, les déchets verts et les textiles de près de 17 730 foyers. Retrouvez toutes les infos pratiques (formulaires, horaires d'ouverture, rythme de collecte, règlement...) sur le site de la communauté de communes, rubrique Terres Toulouises au quotidien.

www.terrestouloises.com

03 83 43 23 76

contact@terrestouloises.com



■ Eau et assainissement

Afin de garantir un service de proximité de qualité, la CC2T assure les compétences eau potable et assainissement. Son action s'applique aux 41 communes du territoire selon différents cas de figure (gestion directe, délégation de service public, prestation).



Joindre

mon service abonnés

■ par téléphone (numéro non surtaxé)

09 74 19 55 55

■ par mail

abonnes-eau@terrestouloises.com

■ Centre aquatique

Toute l'équipe de votre centre aquatique espère pouvoir vous accueillir prochainement au bord des bassins.



03 83 43 16 73

ovive@terrestouloises.com

www.terrestouloises.com

**NAGEZ,
PLONGEZ,
BOUGEZ !**

Votre contact

Communauté de Communes Terres Toulouises

CS 40 325 Ecrouves - 54 201 Toul Cedex

03 83 43 23 76 - contact@terrestouloises.com

www.terrestouloises.com